

Demande d'inscription scolaire : Pièces à fournir

Une fois complété retournez-le par courriel contact@mairie-frouzins.fr ou à l'accueil mairie accompagné des pièces suivantes :

-livret de famille (pages parents et enfants) ou extrait intégral de naissance de naissance de l'enfant concerné.

-justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de portable refusée).

-en cas d'hébergement : **attestation sur l'honneur** de l'hébergeant précisant les noms et prénoms de toutes les personnes hébergées, copie de la pièce d'identité du ou des hébergeants, copie d'un justificatif de domicile du ou des hébergeant (facture de portable refusée), copie d'un justificatif de domicile ou tout document officiel de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant.

-certificat de radiation (pour les enfants déjà scolarisés).

-en cas de séparation des parents : **conclusion du jugement ou attestation** de l'autre parent autorisant la scolarisation de l'enfant (parents célibataires) accompagnée de sa pièce d'identité.

Attention : seuls les représentants légaux peuvent procéder à cette inscription.

Une fois le dossier complet, vous recevrez une confirmation d'inscription dans l'école d'affectation. Vous pourrez alors prendre rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école et finaliser l'inscription.

Si vous souhaitez scolariser votre enfant sur une autre école que celle de la commune, téléchargez le dossier de demande de dérogation avant le 31 mai 2022. Celle-ci sera étudiée en commission.